

*Privilège—M. Simmons*

**Mme le Président:** Non, je suis désolée. La présidence est la seule à juger à tout moment qui aura la parole. Comment le député peut-il dire que plusieurs députés ne se sont pas levés en même temps et peut-il me le prouver? De toute manière, cela reste le privilège de la présidence.

**Des voix:** Bravo!

**M. Simmons:** Madame le Président, je soulève la question de privilège . . .

**Mme le Président:** Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

**M. Simmons:** Je soulève la question de privilège . . .

**Mme le Président:** Le député de Burin-Saint-Georges soulève la question de privilège au sujet d'une autre affaire.

**Simmons:** J'ai dit «je soulève la question de privilège», madame le Président. Je n'ai pas eu le temps de m'expliquer. C'est déjà en soi une infraction au Règlement . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Je crois que le député sait qu'il enfreint en ce moment le Règlement.

**M. Simmons:** Comme la présidence.

**M. Nielsen:** Rétractez-vous!

**Mme le Président:** Il a fait valoir ses arguments, la présidence s'est prononcée, et je lui ai conseillé de procéder plutôt par la voie d'un recours au Règlement, mais il a refusé. Le député n'est pas fondé à soulever la question de privilège. Qu'il lise la définition des privilèges très attentivement, et il verra que son intervention n'était pas justifiée.

**M. Lewis:** Madame le Président, je fais appel au Règlement pour vous signaler, à vous et à la Chambre, que lorsque vous avez fait observer au député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) qu'il enfreignait le Règlement, il a répliqué «comme la présidence» ou quelque chose d'approchant. Je lui demande de se rétracter.

**Mme le Président:** Je n'ai pas entendu le député faire cette observation.

**M. Nielsen:** Le sténographe l'a entendu.

**Mme le Président:** Si le député a bien dit cela, je lui demande évidemment de se rétracter. Je ne l'ai pas entendu faire cette observation, mais je lui demande de me dire sur son honneur s'il l'a faite ou non.

**M. Simmons:** Madame le Président, je suis profondément convaincu que dans cette affaire la présidence a enfreint le Règlement, et c'est bien ce que j'ai dit. Mais si la présidence juge que j'ai exprimé mes convictions dans un langage antiréglementaire, je me rétracte sans hésitation. Mais vous ne pouvez pas me condamner pour mes idées.

• (1220)

**M. Wilson:** Quelle honte!

**Mme le Président:** Évidemment, dans un sens strict, c'est acceptable. Je crois vraiment que les propos du député étaient antiparlementaires. A strictement parler, il s'est rétracté. Je ne peux m'empêcher d'ajouter qu'il l'a fait sans témoigner beaucoup d'égards envers la présidence.

**M. Nielsen:** C'est honteux.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## PÉTITIONS

M. MITGES—LES HONORAIRES VERSÉS AUX MEMBRES DE LA COMMISSION MACDONALD

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, je suis enchanté de présenter une pétition au nom des habitants de la circonscription de Grey-Simcoe, dans laquelle ils s'élèvent vigoureusement contre les honoraires beaucoup trop élevés qui seront versés aux membres de la Commission Macdonald, alors que nous sommes en période d'austérité.

D'après les pétitionnaires, quand le gouvernement a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture et de réexaminer leurs priorités, il aurait dû être le premier à donner le bon exemple. A l'instar de tous les Canadiens, les pétitionnaires voient d'un très mauvais œil que le gouvernement verse des traitements astronomiques à des personnes qui gagnent probablement beaucoup plus que 99 p. 100 de tous les Canadiens.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4429 et 4511.

[Texte]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PAYS ÉTRANGERS EN MATIÈRE D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU PÉTROLE ET DU GAZ

Question n° 4429—**M. Mazankowski:**

1. Dans le cadre des programmes d'aide aux pays étrangers pour l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz financés par l'ACDI ou par Petro-Canada International, en fonction de quels critères choisit-on les pays bénéficiaires et quelles sont les modalités de l'aide accordée?

2. Des pays étrangers ont-ils utilisé cet argent pour retenir les services de sociétés autres que Petro-Canada International et, le cas échéant, quelles sociétés ont été embauchées, par qui et à quel prix?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** L'Agence canadienne de développement international et la Société Petro-Canada pour l'Assistance Internationale m'informent comme suit: